



Procès-Verbal de la séance du Conseil municipal

du 21 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 21 avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de CORBELIN (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René VIAL, Maire.

- Nombre de conseillers en exercice : 19
- Date de la convocation : 15 avril 2026

PRESENTS :

René VIAL	X	
Béatrice BERGER	X	
François MANON	X	
Isabelle MASSARD	X	
Philippe CONSO	X	
Aurore SMIDA	X	
Thomas PICOT	X	
Marjorie COURBI	X	
Mathieu REMACLE	X	
Colette FARLAY	X	
Yoann FAVIER	X	
Monique BERTRAND	X	
Jocelyn ZANOT	X	
Laetitia JUERY	X	
Michel ARNAUD	X	
Myriam LAPIERRE	X	
Alain CHADI	X	
Isabelle JACQUEMIN	X	
Hervé DELBEGUE		Donne pouvoir à Alain CHADI

POUVOIRS :

Hervé DELBEGUE donne pouvoir à Alain CHADI

SECRETAIRE DE SEANCE :

Les Conseillers présents, soit à l'ouverture de la séance au nombre de 18, représentant la majorité des membres en exercice, ayant atteint le quorum, il a été procédé à l'ouverture de la séance et à la nomination du secrétaire élu parmi les conseillers, à savoir **François MANON**.

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 31 mars 2026
- FINANCES : Budget principal - Comptes financiers uniques 2025
- FINANCES : Budget annexe location - Comptes financiers uniques 2025
- FINANCES : Budget annexe lotissement - Comptes financiers uniques 2025
- FINANCES : Budget principal – adoption du budget primitif 2026
- FINANCES : Vote des taux des impôts directs locaux au titre de l'année 2026
- FINANCES : Amortissement de la subvention versée au budget annexe concernant l'intégration du local pharmacie
- FINANCES : Budget annexe location – adoption du budget primitif 2026
- FINANCES : Budget annexe lotissement – adoption du budget primitif 2026
- SOCIAL : Désignation des membres du CCAS
- Questions diverses :
 - ✓ Tarification des amendes administratives pour dépôts sauvages de déchets sur la commune
 - ✓ Tour de table

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 31 MARS 2026

Monsieur le Maire rappelle que le compte-rendu a été adressé par mail le 25 mars 2026.
Le compte-rendu est validé.

DÉLIBÉRATION n°2026-04-01**Budget principal – compte financier unique 2025**

Monsieur le Maire rappelle que le Compte Financier Unique (CFU) constitue un document budgétaire central qui remplace et fusionne le compte administratif de la collectivité et le compte de gestion du comptable public. Il vise à simplifier la lecture des comptes et à renforcer la transparence financière.

Mis en place dans le cadre de la modernisation de la gestion publique locale, le CFU a pour objectif :

- d'unifier les documents budgétaires,
- d'améliorer la lisibilité des données financières,
- de faciliter le contrôle démocratique par les élus et les citoyens.

L'exercice 2025 s'inscrit dans la généralisation progressive de ce dispositif à l'ensemble des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire confie, pour le vote du compte financier unique, la présidence de la séance à Madame Isabelle MASSARD.

Madame Isabelle MASSARD présente aux membres du Conseil municipal le compte financier unique tel qu'il a été adressé et notamment :

CFU 2025	Sens		Fonctionnement	Investissement	
	dépenses	prévues		2 234 792,21 €	1 701 493,42 €
		Réalisées		2 163 373,52 €	883 286,88 €
		RAR			122 540,96 €
	recettes	prévues		2 234 792,21 €	1 701 493,42 €
		Réalisées		2 027 752,78 €	1 576 098,04 €
		RAR			110 000,00 €
	Résultat exercice			-135 620,74 €	692 811,16 €
	Résultat clôture N-1			0,00 €	-265 440,85 €
	Résultat clôture			-135 620,74 €	427 370,31 €
Besoin net de la section investissement				414 829,35 €	
Excédent de fonctionnement capitalisé				0,00 €	
Déficit de fonctionnement reporté				135 620,74 €	

*RAR : restes à réaliser

Le compte financier unique fait donc apparaître :

- Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de – 135 620,74 €
- Un solde d'exécution de la section d'investissement de 427 370,31 €

En investissement, les restes à réaliser se montent à

- 122 540,96 € en dépenses
- 110 000,00 € en recettes.

Pour mémoire, les reports intégrés au budget 2024 étaient les suivants :

- Déficit reporté de la section d'investissement : 265 440,85 €

Au regard de ces éléments, le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à 414 829,35 €

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré et voté :

- **POUR : 19**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

- **RECONNAIT** la sincérité des réalisations et des restes à réaliser
- **ARRETE** le compte financier unique et les résultats définitifs

DÉLIBÉRATION n°2026-04-02

Délégation du conseil municipal au Maire

Budget annexe location - Comptes financiers uniques 2025 et affectation des résultats

Monsieur le Maire confie, pour le vote du compte financier unique, la présidence de la séance à Madame Isabelle MASSARD.

Madame Isabelle MASSARD présente aux membres du Conseil municipal le compte financier unique tel qu'il a été adressé et notamment :

CFU 2025	Sens		Fonctionnement	Investissement	
	dépenses	prévues		136 607,18 €	525 497,40 €
		Réalisées		8 986,14 €	421 130,00 €
		RAR			
	recettes	prévues		121 491,00 €	539 290,95 €
		Réalisées		21 969,05 €	361 806,04 €
		RAR			
	Résultat exercice		12 982,91 €	-59 323,96 €	
	Résultat clôture N-1		28 909,73 €	-13 793,55 €	
	Résultat clôture		28 099,09 €	-73 117,51 €	
	Besoin net de la section investissement			-73 117,51 €	
	Excédent de fonctionnement capitalisé			28 099,09 €	
Excédent de fonctionnement reporté			€		

*RAR : restes à réaliser

Le compte financier unique fait donc apparaître :

- Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de 28 099,09 €
- Un solde d'exécution de la section d'investissement de -73 117,51 €

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré et voté :

- **POUR : 19**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

- **RECONNAIT** la sincérité des réalisations et des restes à réaliser
- **ARRETE** le compte financier unique et les résultats définitifs
- **AFFECTE** au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) la somme de 28 099,09 €

DÉLIBÉRATION n°2026-04-03

Budget annexe lotissement - Comptes financiers uniques 2025 et affectation des résultats

Monsieur le Maire confie, pour le vote du compte financier unique, la présidence de la séance à Madame Isabelle MASSARD.

Madame Isabelle MASSARD présente aux membres du Conseil municipal le compte financier unique tel qu'il a été adressé et notamment :

CFU 2025A modifierA	Sens		Fonctionnement	Investissement	
	dépenses	prévues		940 450,00 €	940 450,00 €
		Réalisées		936 149,79 €	70 913,84 €
		RAR			
	recettes	prévues		940 450,00 €	940 450,00 €
		Réalisées		940 401,45 €	-
		RAR			
	Résultat exercice			4 251,66 €	-70 913,84€
	Résultat clôture N-1			-	-
	Résultat clôture			4 251,66 €	-70 913,84 €
	Besoin net de la section investissement				-70 913,84 €
	Excédent de fonctionnement capitalisé				4 251,66 €
Excédent de fonctionnement reporté					

*RAR : restes à réaliser

Le compte financier unique fait donc apparaître :

- Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de 4 251,66 €
- Un solde d'exécution de la section d'investissement de -70 913,84 €
-

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré et voté :

- **POUR : 19**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

- **RECONNAIT** la sincérité des réalisations et des restes à réaliser
- **ARRETE** le compte financier unique et les résultats définitifs
- **AFFECTE** au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) la somme de 4 251,66 €

DÉLIBÉRATION n°2026-04-04**Budget principal – adoption du budget primitif 2026**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le projet de budget primitif pour 2026, s'inscrivant à la suite des premiers échanges ayant eu lieu lors de la dernière commission des finances.

Monsieur le Maire détaille les participations de la Commune sur le volet social, et notamment :

- La participation au Centre social Jean Bedet à hauteur de 29 243,83 € pour 2026 selon les chiffres précisés ci-dessous :
 - o Ludothèque : 1 500€
 - o Jeunesse : 23 565 € (2 013,50 heures de présence jeunes de Corbelin)
 - o Charges de pilotage : 2 073,83€
- L'abondement au budget du CCAS pour un montant de 20 000€, incluant la participation au LAEP (lieu d'accueil enfants parents) à hauteur de 2 105€.

En outre, les subventions aux associations (autres que le Centre social) pour 2026 restent inchangées, soit :

- Amicale des 3 sirènes : 1 420€
- Sou des écoles : 2 000€
- ACCA (Chasse) : 200€
- Harmonie des Tisserands : 200€

De manière global, la section de fonctionnement s'équilibre comme suit :

SECTION	SENS	CHAPITRE		2026
				Prévu
FONCTIONNEMENT	Dépenses	Dépenses réelles de fonctionnement		1 844 512,19 €
		002.	Résultat d'exploitation reporté	135 620,74 €
		011.	Charges à caractère général	732 950,00 €
		012.	Charges de personnel et frais assimilés	663 000,00 €
		014.	Atténuations de produits	50 962,00 €
		023(ordre).	Virement à la section d'investissement	- €
		042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 749,00 €
		65.	Autres charges de gestion courante	205 130,45 €
		66.	Charges financières	45 000,00 €
		67.	Charges exceptionnelles	2 000,00 €
		68.	Dotations aux provisions semi-budgétaires	1 100,00 €
	Recettes	Recettes réelles de fonctionnement		1 844 512,19 €
		002.	Résultat d'exploitation reporté	- €
		013.	Atténuations de charges	200,00 €
		70.	Produits des services, du domaine et ventes divers	107 576,19 €
		73.	Impôts et taxes	439 700,00 €
		731.	Impositions directes	745 088,00 €
		74.	Dotations et participations	428 244,00 €
		75.	Autres charges de gestion courante	123 700,00 €
76.	Produits financiers	4,00 €		
77.	Produits exceptionnels	- €		

La section d'investissement s'équilibre comme suit :

SECTION	SENS	CHAPITRE		2026
				Prévu
INVESTISSEMENT	Dépenses	Dépenses réelles d'investissement		741 919,31 €
		001.	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €
		16.	Emprunts et dettes assimilées	192 710,17 €
		20.	Immobilisations incorporelles	2 520,00 €
		204.	Subventions d'équipements versées	- €
		21.	Immobilisations corporelles	69 000,00 €
		23.	Immobilisations en cours	477 689,14 €
		26.		- €
		27.	Autres immobilisations financières	- €
	Recettes	Recettes réelles d'investissement		741 919,31 €
		001.	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	427 370,31 €
		021(ordre).	Virement de la section d'exploitation	- €
		024.	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)	- €
		040.	Opérations d'ordre de transfert entre section	8 749,00 €
		10.	Dotations, fonds divers et réserves	265 800,00 €
		13.	Subventions d'investissement	40 000,00 €
		16.	Emprunts et dettes assimilées	- €
		27.	Autres immobilisations financières	

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré et voté :

- **POUR : 17**
- **CONTRE : 2**
- **ABSTENTION :**

- **APPROUVE** le Budget Primitif du Budget Principal pour l'exercice 2026 ainsi que ses annexes budgétaires,
- **DIT** qu'en section d'investissement, le budget est réputé voté par chapitre budgétaire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre en section d'investissement sur le budget principal dans la limite de 5,5 % des dépenses réelles de la section.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre en section de fonctionnement sur le budget principal dans la limite de 1 % des dépenses réelles de la section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

- **APPROUVE** les subventions aux associations telles que désignées ci-dessus et **AUTORISE** Monsieur le Maire à les verser à réception des demandes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du présent budget.

DÉLIBÉRATION n°2026-04-05

Vote des taux des impôts directs locaux au titre de l'année 2026

Monsieur le Maire propose, à l'instar des années précédentes, de maintenir les taux d'impositions communaux, à savoir :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 34,55%
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 51,78%
- Taxe d'Habitation : 8,60%

Vu les articles 1636B sexies à 1636B undecies et 1639A du code général des impôts,

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré et voté :

- **POUR : 19**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

- **DÉCIDE** de maintenir les taux communaux pour l'année 2025, comme présenté ci-dessus
- **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et de notifier cette décision aux services préfectoraux.

DÉLIBÉRATION n°2026-04-06**Amortissement de la subvention versée au budget annexe concernant l'intégration du local pharmacie**

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L.2321-1 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu le décret n° 2015-1846 du 29 décembre 2015 ;

Considérant que l'amortissement est une technique permettant de constater comptablement la dépréciation d'un bien sur sa durée probable de vie et de dégager une ressource en investissements destinés à son renouvellement.

Monsieur le Maire explique que la constatation de l'amortissement des immobilisations constitue une opération d'ordre budgétaire permettant de générer un crédit en recettes d'investissement et un débit en dépense de fonctionnement. L'amortissement peut être réalisé selon trois méthodes différentes : linéaire, variable ou dégressive, la méthode linéaire étant favorisée par les collectivités.

L'instruction M57 rappelle les durées maximales d'amortissement des subventions versées :

- a) cinq ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études, auxquelles sont assimilées les aides consenties aux entreprises, non mentionnées aux b) et c) ;
- b) trente ans lorsqu'elle finance des biens immobiliers ou des installations ;
- c) quarante ans lorsqu'elle finance des projets d'infrastructures d'intérêt national (exemples : ligne TGV, logement social, réseaux très haut débit...).

La subvention versée du budget principal au budget annexe au compte 2041823 sur l'exercice 2025 pour l'intégration de la pharmacie doit être amortie.

Le conseil municipal,**Après avoir délibéré et voté :**

- **POUR : 17**
- **CONTRE : 2**
- **ABSTENTION :**

- **FIXE** l'amortissement des subventions comptabilisées au compte 2041823 pour une période de 30 ans.
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets et exercices concernés.
- **AUTORISE** Le Maire à procéder à toutes formalités afférentes.

DÉLIBÉRATION n°2026-04-07**Budget annexe location – adoption du budget primitif 2026**

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif pour le budget annexe location.

SECTION	SENS	CHAPITRE		2026
				Prévu
FONCTIONNEMENT	Dépenses	Dépenses réelles de fonctionnement		56 962,42 €
		011.	Charges à caractère général	6 710,00 €
		023(ordre).	Virement à la section d'investissement	50 252,42 €
		65.	Autres charges de gestion courante	
	Recettes	Recettes réelles de fonctionnement		56 962,42 €
		002.	Résultat d'exploitation reporté	
		74	Dotations et participations	
		75.	Autres charges de gestion courante	41 951,23 €
		75822	Prise en charge déficit budget annexe	15 011,19 €

INVESTISSEMENT	Dépenses	Dépenses réelles d'investissement		78 351,51 €
		001.	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	73 117,51 €
		21.	Immobilisations corporelles	5 234,00 €
	Recettes	Recettes réelles d'investissement		78 351,51 €
		021(ordre).	Virement de la section d'exploitation	50 252,42 €
		10.	Dotations, fonds divers et réserves	28 099,09 €

Le conseil municipal,**Après avoir délibéré et voté :**

- **POUR : 17**
- **CONTRE : 2**
- **ABSTENTION :**

- **APPROUVE** le Budget Primitif du Budget annexe Location pour l'exercice 2026 ainsi que ses annexes budgétaires,
- **DIT** qu'en section d'investissement, le budget est réputé voté par chapitre budgétaire,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre en section d'investissement sur le budget principal dans la limite de 5,5 % des dépenses réelles de la section.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre en section de fonctionnement sur le budget annexe dans la limite de 1 % des dépenses réelles de la section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du présent budget.

DÉLIBÉRATION n°2026-04-08**Budget annexe lotissement – adoption du budget primitif 2026**

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif pour le budget annexe location.

SECTION	SENS	CHAPITRE		2026
				Prévu
FONCTIONNEMENT	Dépenses	Total dépenses de fonctionnement		93 150,56 €
		65822	Reversement de l'excédent	22 236,72 €
		71355-042	Variation de stock	70 913,84 €
	Recettes	Total recettes de fonctionnement		93 150,56 €
		002	Résultat d'exploitation reporté	4 251,66 €
		7015	vente dernier logement	88 898,90 €
		75888	Reliquat de centimes	0,00 €

INVESTISSEMENT	Dépenses	Total dépenses d'investissement		70 913,84 €
		001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	70 913,84 €
	Recettes	Total recettes d'investissement		70 913,84 €
		3555-040	stock	70 913,84 €

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré et voté :

- **POUR : 17**
- **CONTRE : 2**
- **ABSTENTION :**

- **APPROUVE** le Budget Primitif du Budget annexe Lotissement pour l'exercice 2026 ainsi que ses annexes budgétaires,
- **DIT** qu'en section d'investissement, le budget est réputé voté par chapitre budgétaire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre en section d'investissement sur le budget principal dans la limite de 5,5 % des dépenses réelles de la section.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre en section de fonctionnement sur le budget location dans la limite de 1 % des dépenses réelles de la section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du présent budget.

DÉLIBÉRATION n°2026-04-09**Désignation des membres du CCAS**

Le Centre Communal d'Actions Sociales est un établissement public indépendant de la mairie dont le rôle est de venir en aide aux personnes les plus fragiles.

Il est géré par un conseil d'administration présidé d'office par le maire de la commune et il est composé en nombre égal, au maximum huit membres élus en son sein par le conseil municipal et huit personnes nommées par le maire, compétentes dans le domaine de l'action sociale.

Article R123-7.

Le nombre des membres du conseil d'administration est fixé par délibération du conseil municipal, (article R123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles) et l'élection des membres élus se fait à la représentation proportionnelle et ne peut être supérieur à 16.

Béatrice BERGER, 1^{ère} adjointe et déléguée au social notamment, rappelle qu'un appel à candidature a été lancé auprès de la population Corbelinoise afin de nommer jusqu'à 8 personnes de la société civile qui prendront part avec 8 élus, aux décisions du CCAS, la parité étant maintenant exigée.

Lors de cet appel à candidature, 8 personnes de la société civile se sont portées volontaires. Le conseil d'administration du C.C.A.S peut ainsi être constitué de 16 membres au total, 8 membres parmi les élus et 8 membres de la société civile.

Le conseil municipal,**Après avoir délibéré et voté :**

- **POUR : 19**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

- **FIXE à 16** le nombre constituant les membres du conseil d'administration du C.C.A.S.

Questions diverses :**✓ Tarification des amendes administratives pour dépôts sauvages de déchets sur la commune**

Monsieur le Maire rappelle que le montant actuel de l'amende administrative est fixé à 300 €. Il souligne que ce montant peut apparaître disproportionné au regard de certaines infractions constatées. Il précise également que l'ensemble des titres de recettes émis à l'encontre des contrevenants n'est pas systématiquement recouvré et que les éléments relevés par les caméras ne permettent pas toujours d'établir avec certitude la responsabilité des auteurs.

Par ailleurs, certaines procédures font l'objet de contentieux, engendrant des frais supplémentaires pour la commune, notamment en honoraires d'avocat.

En conséquence, Monsieur le Maire informe qu'il a été décidé de ramener le montant de l'amende à 150 € pour les infractions futures. Cette diminution devrait également permettre de réduire les coûts de fonctionnement associés (envois de courriers recommandés, procédures contentieuses, interventions des agents municipaux pour le nettoyage, etc.).

Il est enfin proposé de réaliser un bilan de cette mesure lors d'un prochain conseil municipal.

✓ Tour de table

- Béatrice Berger indique que la première réunion de la commission du patrimoine s'est tenue récemment. Plusieurs événements sont en préparation, notamment le Printemps des Cimetières ainsi que les Journées du Patrimoine
- François Manon rappelle qu'un travail d'aménagement et de fleurissement du centre du village est en cours afin d'être prêt pour les commémorations du 8 mai. L'abattage du platane situé à proximité de la salle Brosse a dû être réalisé en raison de son état sanitaire, celui-ci étant creux. Deux massifs floraux ont également été créés au niveau du monument aux morts.
- Aurore Smida précise qu'un projet est mené avec les enfants du CME dans le cadre de la préparation de la commémoration du 8 mai. Elle indique également que le projet de rencontre avec les sapeurs-pompiers, incluant une initiation aux premiers secours, se poursuit. Par ailleurs, un travail de réflexion autour de la mise en place de la gazette communale a débuté avec Sophie VANHAY. Des échanges ont également été organisés avec les enseignantes afin de recueillir leurs attentes, ainsi qu'avec le personnel de l'école (ATSEM, surveillantes de cantine et agent de garderie).
- Philippe Conso informe que depuis le début du mandat, 56 % des actions prévues en lien avec les associations ont été réalisées. Plusieurs sujets restent toutefois à approfondir, notamment concernant le nettoyage des salles et la révision des contrats de prestations. Il tient également à remercier ses collègues élues ainsi que Sophie Levy pour leur implication et leur participation active dans ce travail.

- Jocelyn Zanot rappelle que la date retenue pour la plantation des fleurs est fixée au 6 mai
- Monique Bertrand précise qu'une rencontre a eu lieu avec le centre social Jean Bedet. Elle intervient également en renfort au sein du LAEP le mercredi afin de pallier certaines absences de personnel.
- Alian CHADI souhaite informer que lors de la réunion communautaire Jean-Yves Brenier a été réélu président de la communauté de communes des balcons du Dauphiné.
- Isabelle Jacquemin évoque le nouveau local du comité des fêtes et précise qu'une demande de devis est en cours auprès de deux entreprises corbelinoises pour l'isolation du bâtiment. Elle rappelle également qu'elle dirige une entreprise de nettoyage et souhaite attirer l'attention sur les incivilités constatées au niveau des locaux à poubelles des logements sociaux de la commune.
- Myriam Lapierre indique que le programme culturel de la médiathèque est désormais disponible sur l'application PanneauPocket.
- Yoann Favier précise avoir participé aux essais audios réalisés dans le cadre de la préparation de la cérémonie du 8 mai.
- Mathieu Remacle souhaite faire un point sur les chemins communaux, notamment concernant le travail engagé sur l'état des lieux et l'entretien des sentiers. Il évoque également des actions à prévoir au niveau du ruisseau Commandeur, où les berges présentent des phénomènes d'affaissement et d'érosion. Concernant le parking de la salle polyvalente, il signale la présence de renouée du Japon, espèce invasive, et indique qu'une action avec des bénévoles ainsi que des plantations devront être envisagées afin de limiter sa prolifération.
- Marjorie Courbi informe qu'un inventaire du matériel mis à disposition dans les salles communales est en cours.
- Thomas Picot indique que le repérage et la cartographie des routes de la commune ont débuté afin d'établir un prévisionnel des travaux et investissements à programmer sur la durée du mandat municipal.
- Isabelle Massard indique que huit tournées de repérage et de cartographie des routes ont été réalisées. Une phase de compilation et d'analyse des informations recueillies est en cours afin d'établir un diagnostic. Une réflexion devra également être menée sur les modalités de communication de cette démarche et des actions mises en place auprès des administrés.

- René Vial souhaite faire un point sur le dossier relatif à la chicane située route de la Buye et route de la Chèvre. Il indique qu'une rencontre avec les services du Département est programmée afin d'étudier des solutions visant à améliorer la sécurité du secteur.

Il précise également qu'à l'occasion de la rentrée de septembre, une réunion sera organisée avec les associations de la commune afin d'établir le planning des locations des salles communales.

Prochains conseils municipaux : mardi 19 mai et mardi 30 juin 2026

La séance est levée à 22h55

FEUILLET DE CLOTURE

Séance du 21 avril 2026

- DÉLIBÉRATION n°2026-04-01 : Budget principal - Comptes financiers uniques 2025
- DÉLIBÉRATION n°2026-04-02 : Budget annexe location - Comptes financiers uniques 2025
- DÉLIBÉRATION n°2026-04-03 : Budget annexe lotissement - Comptes financiers uniques 2025
- DÉLIBÉRATION n°2026-04-04 : Budget principal – adoption du budget primitif 2026
- DÉLIBÉRATION n°2026-04-05 : Vote des taux des impôts directs locaux au titre de l'année 2026
- DÉLIBÉRATION n°2026-04-06 : Amortissement de la subvention versée au budget annexe concernant l'intégration du local pharmacie
- DÉLIBÉRATION n°2026-04-07 : Budget annexe location – adoption du budget primitif 2026
- DÉLIBÉRATION n°2026-04-08 : Budget annexe lotissement – adoption du budget primitif 2026
- DÉLIBÉRATION n°2026-04-09 : Désignation des membres du CCAS